

PRIMATURE
COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE ET DE RIPOSTE CONTRE LA PANDEMIE A
CORONAVIRUS

ORDONNANCE DE PAIEMENT

N° :

0195

Date : **09/04/2021**

Emetteur : Coordinateur Technique

Objet de la Dépense : **INDEMNITES DU PERSONNEL DES SOUS-COMMISSIONS PROVINCIALES DE LA**
NGOUNIE, DE LA NYANGA , OGOOUE-IVINDO ET OGOOUE-LOLO POUR LE MOIS DE JANVIER 2021

FOURNISSEUR OU BENEFICIAIRE

GESTION

IMPUTATION

TC

DIRECTION GENERALE DE LA
 COMPTABILITE PUBLIQUE ET DU TRESOR
 A. C. Fonds spécial Riposte COVID 19
 PC 4663

LE **09 .04. 2021**

PAYÉ

2021

BUDGETAIRE

OHADA

631101

MONTANT DE L'IMPUTATION :

Imputation Additionnelles :

Total :

MATRICULE (NIF) :

Contrat :

MONTANT DISPONIBLE :

MONTANT ORDONNANCE : 36 000 000

Date

Date d'échéance

Retenues fiscales :

09/04/2021

Autres retenues :

Fact. Numéro :

DECISION
N°299/PM/PPVRC/CT

NET A PAYER :

36 000 000

Banque du Bénéficiaire :

Compte à créditer : **NUMERAIRE**

La présente Ordonnance, assignée et payable par le comptable du Fonds Spécial de Riposte COVID-19 avec le Trésorier Central comme comptable de rattachement est arrêtée à la somme de : **TRENTE SIX MILLIONS FRANCS CFA**

COMPTE A DEBITER

MODE DE REGLEMENT

BANQUE : Caisse des Dépôts et Consignations

NUMERAIRE

CODE BANQUE : 42001

CHEQUE N°

CODE AGENCE : 00734

VIREMENT N°

N° COMPTE : 15100001979-01

TRANSFERT N°

DEBIT D'OFFICE

Libreville le, **09/04/2021**

Libreville le,

LE COORDINATEUR TECHNIQUE

LE COMPTABLE

Pr. Romain TCHOUA

Gertrude ZANG MVE

PRIMATURE

**COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE
ET DE RIPSOTE CONTRE LE CORONAVIRUS**

COORDINATION TECHNIQUE



DECISION N°299/PM/ CPPVRCC/CT

Portant paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo pour le compte du mois de janvier 2021.

Le Coordinateur Technique

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 380/PR du 7 avril 1986 fixant les attributions du Premier Ministre ;

Vu le décret n°00257/PR du 02 décembre 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°00258/PR du 02 décembre 2019 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Vu l'arrêté n°000008/PM instituant le comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon ;

Vu les Très hautes instructions du Président de la République y relative ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Du paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo pour le compte du mois de janvier 2021 ;

ARTICLE 2 : Le montant global de la Prime d'intéressement des SOUS-commissions provinciales de : la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo pour le compte du mois de janvier 2021 s'élève à la somme de trente-six millions (36 000 000) francs CFA pour le compte du mois de janvier 2021;

ARTICLE 3 : Le Comptable assignataire du fonds riposte est chargé de la mise en œuvre de la présente décision, suivant le tableau ci-joint.

ARTICLE 4 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 09/04/2021

Le Coordinateur Technique

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp is pink and contains the text "COORDINATION TECHNIQUE" at the top, "COVID-19" in the center, and "GABON" at the bottom.

Pr Romain TCHOUA

PRIMATURE
COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE ET DE RIPOSTE CONTRE LA PANDEMIE A CORONAVIRUS

ORDONNANCE DE PAIEMENT

N° : **196**

Date : **09/04/2021** Emetteur : **Coordinateur Technique**

Objet de la Dépense : **INDEMNITES DU PERSONNEL DES SOUS-COMMISSIONS PROVINCIALES D'ESTUAIRE, DU HAUT OGOOUE, DU MOYEN- OGOOU, DE L'OGOUE-MARITIME ET DU WOLEU-NTM POUR LE MOIS DE JANVIER 2021**

FOURNISSEUR OU BENEFICIAIRE	GESTION	IMPUTATION		
<p style="text-align: center;">TC</p>  <p style="text-align: center; font-size: 2em; color: blue;">PAYÉ</p>	2021	BUDGETAIRE	OHADA	
		631101		
	MONTANT DE L'IMPUTATION :			
	Imputation Additionnelles :			
Total :				
MONTANT DISPONIBLE :				
MONTANT ORDONNANCE :			43 000 000	

MATRICULE (NIF) : _____
 Contrat : _____

Date	Date d'échéance	Retenues fiscales :	
09/04/2021		Autres retenues :	
Fact. Numéro :	DECISION N°300/PM/PPVRC/CT	NET A PAYER :	43 000 000

Banque du Bénéficiaire : _____ Compte à créditer : **NUMERAIRE**

La présente Ordonnance, assignée et payable par le comptable du Fonds Spécial de Riposte COVID-19 avec le Trésorier Central comme comptable de rattachement est arrêtée à la somme de : **QUARANTE TROIS MILLIONS FRANCS CFA**

COMPTE A DEBITER	MODE DE REGLEMENT
BANQUE : Caisse des Dépôts et Consignations	NUMERAIRE
CODE BANQUE : 42001	CHEQUE N°
CODE AGENCE : 00734	VIREMENT N°
N° COMPTE : 15100001979-01	TRANSFERT N°
	DEBIT D'OFFICE

Libreville le, **09/04/2021** Libreville le,

LE COORDINATEUR TECHNIQUE

 Pr. Romain TCHOUA

LE COMPTABLE

 Gertrude ZANG MVE

PRIMATURE

**COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE
ET DE RIPSOTE CONTRE LE CORONAVIRUS**

COORDINATION TECHNIQUE



DECISION N° 300 /PM/ CPPVRCC/CT

Portant paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen Ogooué, Ogooué Maritime et Woleu-Ntem pour le compte du mois de janvier 2021.

Le Coordinateur Technique

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 380/PR du 7 avril 1986 fixant les attributions du Premier Ministre ;

Vu le décret n°00257/PR du 02 décembre 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°00258/PR du 02 décembre 2019 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Vu l'arrêté n°000008/PM instituant le comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon ;

Vu les Très hautes instructions du Président de la République y relative ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Du paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen Ogooué, Ogooué Maritime et Woleu-Ntem pour le compte du mois de janvier 2021.

ARTICLE 2 : Le montant global de la Prime d'intéressement des sous-commissions provinciales de : Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen Ogooué, Ogooué Maritime et Woleu-Ntem pour le compte du mois de janvier 2021 s'élève à **la somme de quarante-trois millions (43 000 000) francs CFA** pour le compte du mois de janvier 2021.

ARTICLE 3 : Le Comptable assignataire du fonds riposte est chargé de la mise en œuvre de la présente décision, suivant le tableau ci-joint.

ARTICLE 4 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 09/04/2021

Le Coordinateur Technique

A circular stamp in pink ink is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "COORDINATION TECHNIQUE" at the top, "COVID-19" in the center, and "CORONAVIRUS" at the bottom.

Pr Romain TCHOUA

PRIMATURE
COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE ET DE RIPOSTE CONTRE LA PANDEMIE A
CORONAVIRUS

ORDONNANCE DE PAIEMENT

N° :

197

Date : **09/04/2021** Emetteur : **Coordinateur Technique**
 Objet de la Dépense : **INDEMNITES DU PERSONNEL DES SOUS-COMMISSIONS PROVINCIALES DE LA**
NGOUNIE, DE LA NYANGA, OGOOUE-IVINDO ET OGOOUE-LOLO POUR LE MOIS DE FEVRIER 2021

FOURNISSEUR OU BENEFICIAIRE	GESTION	IMPUTATION	
TC 	2021	BUDGETAIRE	OHADA
		631101	
		MONTANT DE L'IMPUTATION :	
		Imputation Additionnelles :	
MATRICULE (NIF) :		Total :	
Contrat :		MONTANT DISPONIBLE :	

MONTANT ORDONNANCE : 36 000 000

Date	Date d'échéance	Retenues fiscales :
09/04/2021		Autres retenues :
Fact. Numéro :	DECISION N°301/PM/CPVRC/CT	NET A PAYER : 36 000 000

Banque du Bénéficiaire : Compte à créditer : **NUMERAIRE**

La présente Ordonnance, assignée et payable par le comptable du Fonds Spécial de Riposte COVID-19 avec le Trésorier Central comme comptable de rattachement est arrêtée à la somme de : **TRENTE -SIX- MILLIONS FRANCS CFA**

COMPTE A DEBITER

MODE DE REGLEMENT

BANQUE : **Caisse des Dépôts et Consignations**
 CODE BANQUE : **42001**
 CODE AGENCE : **00734**
 N° COMPTE : **15100001979-01**

NUMERAIRE
 CHEQUE N°
 VIREMENT N°
 TRANSFERT N°
 DEBIT D'OFFICE

Libreville le, **09/04/2021**

Libreville le,

LE COORDINATEUR TECHNIQUE


 Pr. Romain TCHOUA

LE COMPTABLE


 Gertrude ZANG MVE

PRIMATURE

COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE
ET DE RIPSOTE CONTRE LE CORONAVIRUS

COORDINATION TECHNIQUE



DECISION N°301/PM/ CPPVRCC/CT

Portant paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo pour le compte du mois de février 2021.

Le Coordinateur Technique

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 380/PR du 7 avril 1986 fixant les attributions du Premier Ministre ;

Vu le décret n°00257/PR du 02 décembre 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°00258/PR du 02 décembre 2019 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Vu l'arrêté n°000008/PM instituant le comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon ;

Vu les Très hautes instructions du Président de la République y relative ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Du paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo pour le compte du mois de février 2021.

ARTICLE 2 : Le montant global de la Prime d'intéressement des SOUS-commissions provinciales de : la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo pour le compte du mois de février 2021 s'élève à la somme de trente-six millions (36 000 000) francs CFA pour le compte du mois de février 2021.

ARTICLE 3 : Le Comptable assignataire du fonds riposte est chargé de la mise en œuvre de la présente décision, suivant le tableau ci-joint.

ARTICLE 4 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 09/04/2021

Le Coordinateur Technique

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is pink and contains the text 'COORDINATION' at the top, '2020-21' in the center, and 'LIBREVILLE' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Pr Romain TCHOUA

PRIMATURE
COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE ET DE RIPOSTE CONTRE LA PANDEMIE A
CORONAVIRUS


ORDONNANCE DE PAIEMENT

N° :

198

Date : **09/04/2021** Emetteur : **Coordinateur Technique**

Objet de la Dépense : **INDEMNITES DU PERSONNEL DES SOUS-COMMISSIONS PROVINCIALES D'ESTUAIRE, DU HAUT OGOOUE, DU MOYEN- OGOOUE, DE L'OGOUE-MARITIME ET DU WOLEU-NTEM POUR LE MOIS DE FEVRIER 2021**

FOURNISSEUR OU BENEFICIAIRE	GESTION	IMPUTATION		
	2021	BUDGETAIRE	OHADA	
		631101		
	MONTANT DE L'IMPUTATION :			
	Imputation Additionnelles :			
Total :				
MATRICULE (NIF) :		MONTANT DISPONIBLE :		
Contrat :		MONTANT ORDONNANCE : 43 000 000		
Date	Date d'échéance	Retenues fiscales :		
09/04/2021		Autres retenues :		
Fact. Numéro :	DECISION N°302/PM/PPVRC/CT	NET A PAYER : 43 000 000		
Banque du Bénéficiaire :		Compte à créditer : NUMERAIRE		

La présente Ordonnance, assignée et payable par le comptable du Fonds Spécial de Riposte COVID-19 avec le Trésorier Central comme comptable de rattachement est arrêtée à la somme de : **QUARENTE -TROIS- MILLIONS FRANCS CFA**

COMPTE A DEBITER	MODE DE REGLEMENT
BANQUE : Caisse des Dépôts et Consignations	NUMERAIRE
CODE BANQUE : 42001	CHEQUE N°
CODE AGENCE : 00734	VIREMENT N°
N° COMPTE : 15100001979-01	TRANSFERT N°
	DEBIT D'OFFICE

Libreville le, **07/12/2020**

Libreville le,

LE COORDINATEUR TECHNIQUE


Pr. Romain TCHOUA

LE COMPTABLE


Gertrude ZANG MVE

PRIMATURE

**COMITE DE PILOTAGE DU PLAN DE VEILLE
ET DE RIPSOTE CONTRE LE CORONAVIRUS**

COORDINATION TECHNIQUE



DECISION N° 302 /PM/ CPPVRCC/CT

Portant paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen Ogooué, Ogooué Maritime et Woleu-Ntem pour le compte du mois de février 2021.

Le Coordinateur Technique

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 380/PR du 7 avril 1986 fixant les attributions du Premier Ministre ;

Vu le décret n°00257/PR du 02 décembre 2019, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°00258/PR du 02 décembre 2019 fixant la composition du Gouvernement de la République ;

Vu l'arrêté n°000008/PM instituant le comité de pilotage du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon ;

Vu les Très hautes instructions du Président de la République y relative ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Du paiement de la Prime d'intéressement au profit des sous-commissions provinciales de : Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen Ogooué, Ogooué Maritime et Woleu-Ntem pour le compte du mois de février 2021.

ARTICLE 2 : Le montant global de la Prime d'intéressement des sous-commissions provinciales de : Estuaire, Haut-Ogooué, Moyen Ogooué, Ogooué Maritime et Woleu-Ntem pour le compte du mois de février 2021 s'élève à **la somme de quarante-trois millions (43 000 000) francs CFA** pour le compte du mois de février 2021.

ARTICLE 3 : Le Comptable assignataire du fonds riposte est chargé de la mise en œuvre de la présente décision, suivant le tableau ci-joint.

ARTICLE 4 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature, sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 09/04/2021

Le Coordinateur Technique

A circular official stamp in pink ink is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text "COORDINATION TECHNIQUE" at the top and "LIBREVILLE" at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Pr Romain TCHOUA